



Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de la **NAMIBIE**, Namibia Post Ltd, me prie d'informer les opérateurs désignés des autres Pays-membres de l'Union de ce qui suit:

«Namibia Post Ltd saisit cette occasion pour confirmer et souligner le fait que, conformément à sa législation nationale et à l'article 8 de la Convention postale universelle de 2012, Namibia Post Ltd est la seule autorité officielle et le seul opérateur désigné opérant sur le territoire de la Namibie habilité à émettre et à diffuser des timbres-poste au nom de la Namibie.

Namibia Post Ltd a récemment découvert, grâce à la communauté philatélique, qu'une série de six mini-feuillets représentant divers animaux de la faune (un aigle doré, un puma (couguar), deux colleys à poil long, un berger allemand, des lions et autres animaux sauvages ainsi qu'un loup et un komondor (berger hongrois)) était distribuée et vendue sur Internet comme s'il s'agissait de timbres émis par Namibia Post Ltd (cf. annexe 1). Namibia Post Ltd dénonce et condamne fermement le concept, l'impression et la vente de ces émissions illicites. Cette activité regrettable cause un préjudice moral et économique à notre pays. Les personnes sans scrupules à l'origine de ces émissions cherchent à nuire à la bonne réputation de notre pays en faisant circuler des timbres-poste prétendument émis par la Namibie.

Par conséquent, Namibia Post Ltd requiert la coopération, la solidarité et l'appui de tous les Pays-membres de l'Union postale universelle et de ses organes pour interdire la vente et la circulation des timbres illicites conformément à leur législation et à leur réglementation respectives ainsi qu'aux dispositions de la Convention postale universelle et prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour traduire les auteurs de ces émissions illicites en justice. La production et la vente continue d'émissions illicites est une activité préjudiciable, qui non seulement nuit à la philatélie et à la réputation du pays concerné, mais cause aussi du tort à l'ensemble des pays et du secteur postal au sens large.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Juliana Nel
Directrice du développement des marchés

Annexe 1

